

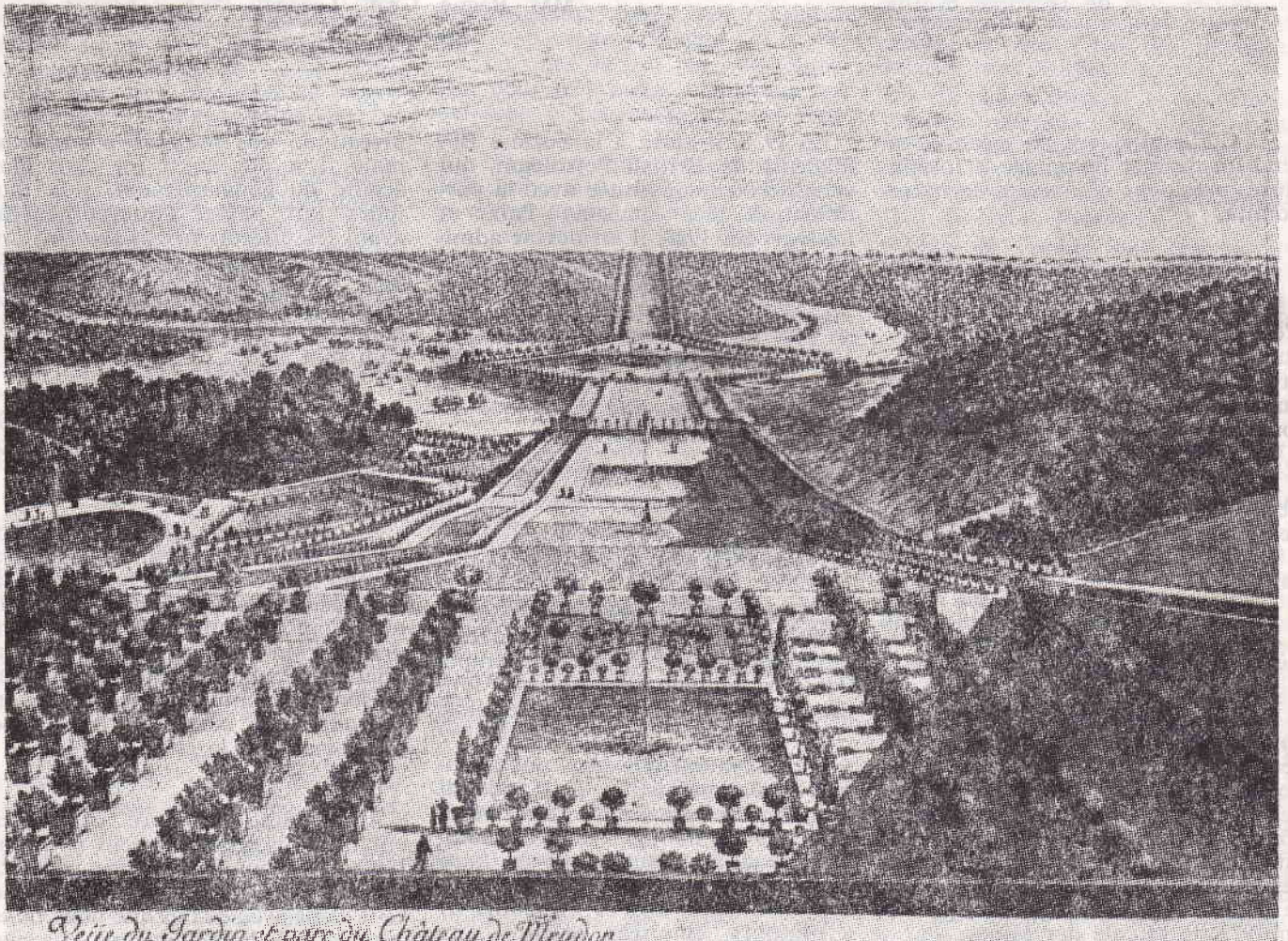
Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

6, Rue du Bel-Air, 92190 MEUDON

Bulletin n° 31

2 Francs

1976 - N° 2



Vieille vue du Jardin et parc du Château de Meudon

La Grande Perspective vue de la Terrasse de l'Orangerie au XVII^e Siècle

Réunion du Conseil du 20 Octobre 1976

chez Monsieur Guillaud, Président

Présents :

Mmes Giry-Gouret, Goublin ;
MM. Ader, Albert, Général Brunet, Clouzeau, Cossé, de Gonneville, Courchinoux, Gourmelen, Julien-Laferrière, Colonel Moraine, Rimsky, Roux-Devillas, Susse, Tortrat, de Traverse, Watine.

Excusés :

Mme Peltier ;
MM. Chevalier, Jantzen, Olivier-Lacamp, Rémon, Sabatier, Guislain.

Absents :

Mlles Auboyer, Mauriange ;
MM. Bégué, Graff, Lesage.

M. Guillaud ouvre la séance et rend un dernier hommage à Joseph Huré, président d'honneur de notre Comité.

Il s'exprime en ces termes :

« Notre Comité vient à nouveau d'être très éprouvé. Après nos collègues Bahrmann, Jean Riedberger, François Odier, c'est Joseph Huré qui vient de nous quitter pour toujours.

Joseph Huré était né en 1899 à Abbeville. Implantée dans le Nord depuis plusieurs siècles, sa famille a hérité des solides qualités du terroir.

Je retracerai brièvement sa carrière.

Brillant élève en mathématiques spéciales du lycée Louis-le-Grand, il réussit en 1917 au concours d'entrée de l'Ecole Polytechnique. Il s'engagea à 18 ans et termina la guerre comme officier d'artillerie avec deux citations. Après la guerre, il reprit ses études et sortit, en 1920, avec le n° 2 de l'Ecole Polytechnique et en 1922 de l'Ecole des Mines.

Il fut alors affecté comme ingénieur au service des Mines de Douai, puis détaché dans la Ruhr. Il se maria en 1923.

En 1925, il entra à la Société BP, filiale de la British Petroleum, qui venait d'être constituée avec la participation des maisons Paix et Lesieur. En 1938, il en devint administrateur-directeur, en 1946, vice-président-directeur général, en 1954, président-directeur général. Il prit sa retraite de directeur général en 1964.

Mais quel était l'homme ?

Une phrase de M. Chenevier, l'actuel P.D.G. de BP répond : « il était l'alliance rarement atteinte d'un cerveau et d'un cœur ».

Chacun de nous reconnaissait son exceptionnelle intelligence, son agilité intellectuelle, sa mémoire stupéfiante, sa logique, son esprit de synthèse et aussi son sens des réalités.

Tous savaient que sous une apparence quelquefois un peu rude, il avait un vive sensibilité qui se révélait dans ses contacts avec les hommes, le désir désintéressé de faire plaisir, le refus de prêter aux autres des sentiments bas et mesquins. Il a toujours été très attentif aux grands problèmes humains qui se posaient. Il était profondément bon.

Ses activités ne se sont pas limitées à BP qu'il a porté à un haut

niveau de nos sociétés pétrolières, mais il a été aussi un conseiller écouté du gouvernement. Il a toujours fait passer l'intérêt général avant les intérêts privés tant britanniques que français et son passage dans le grand corps d'Etat des Mines l'a profondément marqué, pour lui « servir » n'était pas un vain mot.

On ne peut parler de Joseph Huré sans évoquer aussi ses profonds sentiments de chrétien.

En 1967, ayant alors de sérieux ennuis de santé, j'avais demandé à Joseph Huré de me remplacer à la présidence du Comité. Il avait bien voulu accepter. Je ne m'étendrai pas sur ce que nous lui devons. Chacun de nous connaît son action et son efficacité. Il aimait Meudon et voulait lui conserver le charme qui est encore le sien.

A Madame J. Huré et à ses enfants, qui représentaient pour lui l'image du bonheur, je me permets de leur dire que nous sommes de tout cœur avec eux et que nous nous associons à leur immense chagrin. Nous leur présentons nos condoléances les plus émues et les plus sincères et nous pouvons leur assurer que le souvenir de Joseph Huré restera bien vivant parmi nous.

I. - La Grande Perspective

M. Guillaud fait à ce sujet l'exposé suivant :

Il est bon que nous fassions maintenant le point au sujet de la Grande Perspective.

Je ne reviendrai pas sur nos premiers travaux qui ont surtout consisté à démêler l'écheveau fort embrouillé de la situation administrative de la Grande Perspective. Nous y sommes parvenus grâce surtout à l'extrême obligeance de Mme Loiseau appartenant à la sous-direction des Monuments Historiques et Palais Nationaux (Direction de l'Architecture au Secrétariat d'Etat aux Affaires Culturelles). Nous la remercions.

De différentes réunions que nous avons tenues il s'est dégagé l'idée suivante, grâce surtout aux investigations faites par MM. Watine et Courchinoux, c'est que pour avoir des chances de progresser, le projet devrait être pris en charge par un grand service d'Etat.

Nous avons alors établi des contacts avec la Caisse des Monuments Historiques. Un chef de service a été désigné, M. Sunner, que nous remercions. Nous avons fourni à M. Sunner tous les renseignements nécessaires. Les différents problèmes ont été évoqués et un rapport a été rédigé dont les conclusions sont favorables à la restauration.

Puis nous sommes entrés dans une phase très active de démarches.

En février dernier, nous avons accompagné M. Gauer dans une visite qu'il rendait à M. Dussaule qui assume la charge de la sous-direction des Monuments Historiques et Palais Nationaux afin de l'entretenir de la Grande Perspective. M. Dussaule connaissait déjà parfaitement ce problème qui avait été étudié par ses services.

M. Dussaule s'est montré très favorable à la restauration de la Grande Perspective, qui pourrait se faire par tranches, la première à envisager étant l'Orangerie et son jardin.

Différentes modalités administratives ont été évoquées et M. Dussaule a précisé que si le projet se réalisait ce serait la sous-direction des Monuments Historiques et Palais Nationaux qui en serait Maître d'ouvrage.

Puis nous avons rendu visite à M. Pattyn, directeur régional des Affaires Culturelles. Cette visite fut particulièrement importante. M. Pattyn très clair, très précis et connaissant remarquablement le problème nous fait part de son grand désir de réaliser la Grande Perspective.

Il nous donna des indications très précieuses sur les modalités administratives qui pourraient être retenues.

A une des dernières séances du Conseil général des Hauts-de-Seine, une question fut posée au Préfet par les conseillers généraux : P. Pin, H. Wolf, J.-M. Guyot pour la restauration de la Grande Perspective.

La réponse du Préfet fut fort encourageante, nous en reproduisons le passage principal :

« Le sujet évoqué est très important pour le prestige historique qui s'attache à cet ensemble de Meudon. »

« C'est un fait que des travaux déjà importants ont été réalisés, à la charge quasi exclusive de l'Etat et précisément du Secrétariat d'Etat aux Affaires Culturelles.

« C'est un autre fait que le Secrétariat d'Etat aux Affaires Culturelles s'intéresse très vivement à la continuation des travaux pour qu'on ait une perspective totalement restaurée et aménagée ».

Nous exprimons tous nos remerciements à MM. H. Wolf à qui nous devons déjà beaucoup, au Professeur Pin, conseiller général d'Issy-les-Moulineaux et J.-M. Guyot, questeur, conseiller général de Clamart.

Par ailleurs, nous avons entretenu de ces problèmes M. Claude Labbé qui est intervenu déjà depuis plusieurs années pour que cette restauration se concrétise, ainsi que M. le Ministre Fosset.

Notre action a repris dès la rentrée par une nouvelle visite à M. Pattyn auprès duquel nous avons trouvé le même accueil compréhensif. Il nous a entretenu des solutions administratives qu'il retenait.

Entre temps des études avaient été demandées à M. Rémondet, architecte en chef des Bâtiments Civils, responsable, dans sa spécialité, du domaine de l'Observatoire. Un devis a été établi, il est fort élevé.

Compte tenu de toutes ces démarches et aussi de la politique du Maire qui a fait figurer la restauration de la Grande Perspective dans le questionnaire adressé à tous les Meudonnais au moment de la discussion du P.O.S., les réponses données étant affirmatives à la presque unanimité, nous pouvons être raisonnablement optimistes, mais il ne faut pas sous-estimer toutes les difficultés qui restent encore à vaincre.

La restauration globale de la Grande Perspective ne peut être envisagée qu'à moyen terme et non pas à court terme. Elle doit être échelonnée dans le temps par une division en tranches.

Il apparaît bien certain que la première tranche devrait comprendre l'Orangerie et son jardin, la Terrasse ne nécessitant, pour sa remise en état, que des dépenses relativement faibles.

L'Orangerie rénovée et ouverte au public, représenterait déjà pour Meudon un remarquable enrichissement ; l'acoustique, par exemple, y étant excellente permettrait l'audition de beaux concerts.

Mais la finalité des actions du Comité est la restauration de toute la Grande Perspective dont l'intérêt se situe bien au-delà de Meudon.

S'il n'existe pas d'impossibilités absolues quant à son implantation, tous les terrains sont en effet rassemblés dans le Domaine de l'Observatoire à l'exclusion du Tapis Vert qui est sur Clamart et affecté à l'Office des Forêts, des problèmes très importants restent posés.

C'est en particulier celui des terrains de sport situés dans l'axe même de la Grande Perspective et qu'il serait nécessaire de déplacer et d'implanter ailleurs — les terrains de l'O.N.E.R.A., qui seront rendus libres d'ici quelques années, permettraient ce déplacement — les solutions concrètes restent à trouver.

Jusqu'ici il n'a pas paru d'article faisant le point d'une façon précise de l'histoire de la Grande Perspective. Nous avons voulu combler cette lacune. M. Roux-Devillas dont chacun connaît la grande érudition a bien voulu s'en charger.

Nous le remercions très vivement de l'étude qui figure dans le présent bulletin et dont la rédaction lui a demandé un très important travail de documentation.

Aux tout Petits

Nouveautés
Layette

Bonneterie
Lingerie

Maison DORA

11, rue Banès - MEUDON

Tél. 027-19-44

Allo 027-22-66 !

JEAN-PIERRE

Coiffeur Bioesthéticien

Dames - Messieurs - Enfants

Dépositaire : Marcel Contier, Francine Fantin
Harriet Hubbard Ayer

3, Rue P. Wacquant, Bellevue

CRÉDITS
CONTENTIEUX
ASSURANCES



APPELEZ LE
027-10-07

NOS CONSEILS ET NOS PROJETS

SONT GRATUITS

◆ TOUTES ASSURANCES

Automobile - Incendie - Risques Divers -
Multirisques (Habitation - Commerce) - Respon-
sabilités Civiles - Individuelle Accidents -
Complémentaire - Maladie - Vie - Retraite
Epargne, etc...

◆ TOUTES COMPAGNIES

NOUS NOUS RENDONS A VOTRE DOMICILE :
SUR RENDEZ-VOUS.

NOUS RECEVONS EN NOTRE CABINET ;
1 bis, Rue Roudier - 92190 MEUDON,
(Angle des Avenues Louvois et V.-Hugo).

MICHEL DAMOUR

TAPISSIER

LITERIE, SIÈGES, VOILAGES

DOUBLE RIDEAUX

Réfection matelas & sommiers

28, Rue des Vertugadins - 92190 MEUDON - 626-27-60 et 027-21-84

Une chaîne Haute Fidélité
s'achète évidemment chez

SONO-DISTRISERVICE

2, Bd des Nations-Unies, 92190 MEUDON - 027-36-78

Nous récompensons tout acheteur qui trouverait moins cher

II. - La Charte de l'Environnement

Sous l'impulsion de la Fédération des Associations de Sauvegarde de l'Environnement à Paris et en Ile-de-France, il a été décidé de mettre au point une Charte de l'Environnement de l'Ile-de-France qui serait très largement diffusée.

C'est à partir d'un avant-projet que M. Guillaud a demandé des observations et des suggestions aux membres du Conseil.

La discussion a porté sur les grands chapitres suivants :

- a) bruit et pollution ;
- b) urbanisme et construction ;
- c) transport et circulation ;
- d) défense et aménagement des campagnes ;
- e) implantation des activités secondaires et tertiaires.

Nous n'entrerons pas dans le

détail des propositions qui ont été faites, tant au cours de la séance du Conseil que par des études très sérieuses faites par MM. de Traverser et Tortrat.

L'avant-projet amendé par notre Conseil sera remis à la commission responsable de la rédaction de la Charte. Après adoption de cette Charte, nous la publierons dans un prochain bulletin.

III. - L'Avenue du Château

M. Laferrière fait le point des problèmes concernant l'Avenue.

Pour les bancs, après plus de deux ans de discussions entre la Mairie et les Affaires Culturelles, une solution a enfin été trouvée : le type adopté est celui dessiné par M. Rémondet, la Mairie fera exécuter les bancs par les ateliers municipaux et la Conservation des Bâtiments de France lui remboursera la moitié des frais. Une délibération a été prise récemment dans ce sens par le Conseil Municipal.

Il sera posé 10 bancs : 7 entre la rue Obeuf et la place Janssen, 1 dans la partie inaccessible aux véhicules entre les N^{os} 28 et 30 et 2 dans la partie inaccessible au voisinage de la rue de l'Abbaye.

Quelques arbres devront être remplacés, notamment deux gros

arbres, un qui a dû être abattu au voisinage de la rue de l'Abbaye, l'autre au voisinage de la Martinière.

Les jardiniers vont réensemencer certaines parties du tapis vert et mettre de l'engrais. La remise en état des bétons-gazons doit être faite par une équipe spéciale. La Mairie a approvisionné des semences pour terrain ombragé.

Quelques protections supplémentaires des pelouses suggérées par le Comité seront confectionnées par les ateliers municipaux quand ceux-ci en auront la possibilité.

Le promoteur de l'immeuble dont la construction est en voie d'achèvement à l'angle de la rue de l'Abbaye a aménagé un accès par la partie de contre-allée inaccessible aux voitures, et dont l'infrastructure

n'a pas été disposée pour le passage des véhicules, alors que le permis de construire prévoyait une entrée à l'emplacement de celle de l'ancien tennis. La Mairie a fait placer une palissade provisoire pour empêcher l'accès par le tapis vert, et a mis le promoteur en demeure de déplacer son entrée comme prévu au permis de construire.

M. Guillaud signale le rabattement de la nappe phréatique du fait de la profondeur des sous-sols de cet immeuble : contrairement aux assurances données de réaliser un cuvelage étanche ne modifiant pas le niveau de la nappe, il a été posé des drains autour des immeubles qui envoient l'eau à l'égout par pompage. Il en résulte une modification du niveau de la nappe à l'aplomb des propriétés voisines. Il s'agit d'ailleurs d'un problème de droit privé.

IV. - Les Espaces Verts

M. Laferrière indique que les travaux d'aménagement de l'avenue Gallieni réalisés par l'Équipement et qui devaient commencer en décembre viennent d'être entrepris, l'entrepreneur ayant actuellement du personnel disponible. Le projet suggéré par M. Clouzeau, et avalisé par le Comité, consistant à aménager la circulation des piétons en bordure des propriétés riveraines, a été accepté par la Mairie et par l'Équipement. Les aménagements de détail seront examinés à la prochaine réunion

de la commission des espaces verts.

La Mairie vient de réaliser une nouvelle décoration florale au carrefour de la place Leclerc. Cette décoration devant être refaite deux fois par an, M. Mercier pourra étudier, à la prochaine réunion de la commission des espaces verts, les observations de cette commission et les suggestions pour la décoration de printemps.

Au cours des travaux d'aménagement de la partie basse de la route des Gardes, la Mairie a fait disposer un parking longitudinal de 5 ou 6 places en bordure de la place de la gare du Bas-Meudon. La place sera clôturée et la Mairie envisage d'y aménager un square avec jeux d'enfants du type de la place Rabelais. Cet aménagement avait été suggéré à la Mairie par notre Comité au moment de l'étude du Plan d'occupation des sols.



RESTAURANT DE TOURISME

Déjeuners et Dîners

Cuisine raffinée de grande tradition

42, Avenue Gallieni - Tél. 027-11-79
92190 MEUDON-BELLEVUE

imprimerie m. cognée
93, rue henri-barbousse
meudon - 027-27-22

VOTRE OPTICIEN VAL OPTIQUE

*vous propose un nettoyage gratuit de vos lunettes grâce aux ultra-sons.
exécution soignée des ordonnances*

6, rue des Grimettes - Gare de Val-Fleury - 92190 Meudon - Tél. 027-10-43

COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ

Tél. : 027-12-01

Salles de Bains - Chauffe bains, Chauffe eau à gaz et électriques

DÉPOSITAIRE

BRANDT - LINCOLN - AIRFLAM

POTÉZ - FRIGÉCO - THOMSON

Réchauds - Cuisinières et Chauffage gaz

L. WACQUANT

ENTREPRENEUR

27, rue Marcel-Allégot, BELLEVUE - 92 MEUDON

V. - La Rue de l'Orphelinat

La Conservation des Bâtiments de France a donné son accord pour la démolition du mur de la propriété Puaux à l'aplomb de l'effondrement de la chaussée. Cette démolition permettra, avec une emprise de 8 m, d'avoir un trottoir étroit le long du mur opposé à la propriété Puaux, et un trottoir de 3 m du côté de cette propriété. M. Mercier, directeur général des Services Techniques de la Mairie avait assuré que

les arbres se trouvant à l'emplacement du trottoir seraient conservés, mais M. Roux-Devillas signale qu'ils ont été abattus, à l'exception d'un seul. Cette question sera examinée avec M. Mercier.

La reconstruction du mur de clôture de la propriété Puaux à son nouvel emplacement est liée à l'aménagement de cette propriété. La Conservation des Bâtiments de

France qui, il y a quelques années, s'était opposée à toute nouvelle construction, accepterait maintenant la construction de quelques maisons unifamiliales dans la partie basse. Cette solution avait été acceptée par le Comité, qui y voyait le seul moyen d'assurer l'entretien de la propriété. Mais le permis de construire devra être étudié de près, notamment pour éviter la destruction des plus beaux arbres.

VI. - Parc de Dissuasion de Val-Fleury

Le Conseil Municipal a pris récemment une délibération au sujet d'une proposition de l'Équipement de réaliser, aux frais du département, un parc de 460 voitures, soit

en bordure de l'avenue Jean-Jaurès, soit au-dessus des voies S.N.C.F. Le Conseil Municipal a opté pour la solution au-dessus des voies S.N.C.F. mais a estimé que le nombre de

places devait être adapté aux besoins de la commune pour éviter un afflux de voitures et une incitation à la reprise du projet de la rocade.

VII. - Piste Cyclable entre Meudon et Meudon-la-Forêt

Le Conseil Municipal a eu également à délibérer sur une proposition de l'Équipement de créer une piste cyclable soit en bordure de la route nationale 306 A, soit en utilisant les abords du tapis vert. Le Conseil a conscience de l'intérêt

d'une telle piste, mais a fait les mêmes objections que celles que le Comité avait faites quand il avait étudié le problème il y a quelques années : la première solution entraîne la destruction d'un assez grand nombre d'arbres de la forêt, la

deuxième serait extrêmement dangereuse en raison de la très forte pente, d'autant plus que la piste aboutirait au carrefour des Trois-Bornes, très fréquenté.

VIII. - Rénovation Arnaudet

Une zone de rénovation est en cours d'étude par la S.E.M.I.R.U.M. dont le président est M. Wolf, entre la rue du Docteur-Arnaudet et le secteur d'habitation et d'activité prévu au P.O.S. en dessous du Musée Rodin. Le programme n'est pas encore précisé, mais il y est

envisagé des H.L.M., des I.L.N. et, pour rentabiliser l'opération, coûteuse en raison de la présence de carrières, des immeubles de meilleur standing.

M. Roux-Devillas signale l'intérêt que présente la fontaine ancienne

accolée au bâtiment où Rodin préparait ses plâtres. Si ce bâtiment, en très mauvais état, actuellement occupé par des squatters, doit être démoli, la fontaine devrait être conservée, en la déplaçant si nécessaire. La question sera signalée à M. Wolf.

IX. - C.E.S. Bel-Air

Un permis de construire a été demandé pour un gymnase au CES Bel-Air au voisinage du Coteau des Gardes. Il s'agit d'un bâtiment im-

portant d'environ 9 m de hauteur enterré en partie du côté du CES. Les habitants du Coteau des Gardes auraient eu l'assurance qu'aucune

construction ne devait être élevée à cet endroit. Question à voir avec la Mairie.

Cabinet
J. PILLOT

Toutes Assurances

Votre Assureur

C^{ie} La Providence

Vo - Accidents

Vol - Incendie

28 bis, rue de la République
Meudon

Tél. 027-16-13

SOINS ESTHETIQUES
du visage et du corps

Parfumerie - Etains

Cadeaux - Jouets

LES EPHÉLIDES

16, rue Marcel-Allégot - Tél. 027-11-07



GARAGE RABELAIS

CITROEN MEUDON

Location CITER

Station Service TOTAL

29-31, Boulevard des Nations-Unies

MEUDON - 626-45-50

LA LIBRAIRIE DE BELLEVUE

LIVRES - PHOTO

JEUX ÉDUCATIFS

PHOTOCOPIE

PAPETERIE

22, RUE MARCEL-ALLÉGOT - 027-19-87

X. - Quartier du Val

Les services de l'Équipement, auxquels aucune instruction particulière n'a été donnée par le GEP au sujet d'un règlement particulier au quartier du Val, demandent que le projet d'H.L.M. 2 et 4, rue du Val comporte une façade en retrait

d'environ 4 m pour respecter les prospectus du règlement général d'urbanisme.

Cette prescription achèverait de détruire le caractère de la rue du Val. M. Guillaud rappelle qu'il a

demandé à M. Gauer, qui était d'accord, que soit désigné un architecte qualifié pour faire un inventaire des constructions à conserver, afin de permettre l'établissement du règlement particulier du quartier du Val.

XI. - Règlement de l'Avenue du Château

Une demande de permis de construire déposée par M. Rol pour un immeuble 34, avenue du Château a été refusée parce que les services des Affaires Culturelles n'avaient pas été consultés dans le délai voulu. L'examen du projet a montré qu'il n'était pas conforme à la règle-

mentation appliquée jusqu'à présent, puisqu'il comportait quatre niveaux, au lieu de trois figurant au règlement, et que la hauteur dépassait 9 m au-dessus du sol de l'avenue.

Il est donc urgent de préparer

un règlement à insérer dans le règlement d'urbanisme, et, à la demande de M. Guillaud, il est constitué dans ce but une commission composée, en plus de lui-même et de M. Laferrière, de Mme Goublin, M. Jantzen, M. Courchinoux.

XII. - Ile Saint-Germain

Au cours d'un entretien qu'il a eu en juin avec le Secrétaire Général de la Mairie d'Issy-les-Moulineaux, M. Laferrière a recueilli les renseignements suivants :

L'Ile Saint-Germain est située entièrement sur le territoire de la commune d'Issy-les-Moulineaux, y compris la partie située à l'ouest du Pont de Billancourt dénommée « Ile de Billancourt ».

Son aménagement est pris en charge par un syndicat comprenant le département et les communes de Boulogne, Issy-les-Moulineaux et Meudon. Son président est M. Gorse, maire de Boulogne.

En 1965, l'île a fait l'objet d'une ZAD avec droit de préemption à l'Etat. Il est envisagé que ce droit

soit transféré au syndicat.

Lors du départ de l'Intendance militaire, son terrain a été cédé par le Ministère des Armées aux Domaines, qui en ont rétrocédé au Port de Paris la partie est.

Le syndicat a demandé au GEP d'étudier l'aménagement de la partie disponible en espace vert planté non structuré, ouvert gratuitement au public. A la suite de la décision du Conseil des Ministres d'abandonner l'installation du Port de Paris, le GEP a repris son étude pour y comprendre la totalité des anciens terrains de l'Intendance militaire.

Pour la partie située à l'ouest du Pont de Billancourt, il existe un stade municipal, qui doit être con-

servé et peut-être agrandi, et quelques propriétés particulières, en bon état et d'aspect satisfaisant qui doivent être conservées (surtout à l'extrême ouest). Ailleurs, il s'agit soit de taudis occupés par des immigrés, soit de dépôts de matériaux très peu esthétiques.

Le syndicat a demandé à la SONACOTRA une étude pour la rénovation des espaces occupés par les constructions à détruire. Dans le POS étudié par le GEP pour la commune et pas encore publié, le secteur est en zone d'habitations basses et petits collectifs avec COS de 0,4. Pour les emplacements des dépôts, le syndicat en poursuivra l'acquisition pour les aménager en espaces verts.

XIII. - Affichage et Publicité

Aucune suite n'a été donnée par la Mairie depuis la remise, il y a environ deux ans, du dossier établi par M. Ader et donnant la liste des publicités illégales avec photographies de la plupart d'entre elles. La

Mairie devait compléter ce dossier par des renseignements complémentaires notamment les noms et adresses des propriétaires, mais elle n'a pas disposé du personnel nécessaire. Depuis la remise du dossier, de nou-

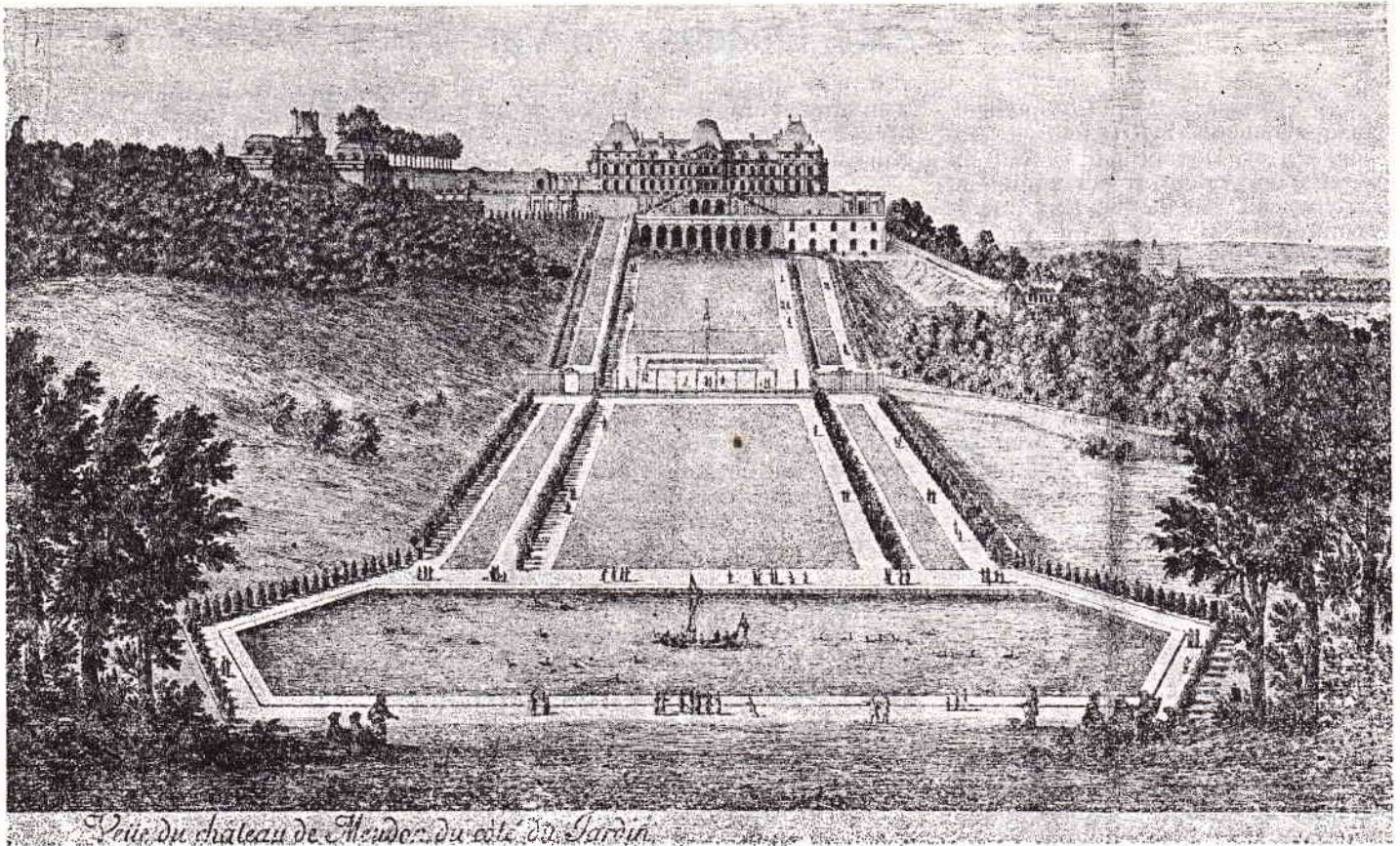
velles affiches ont été apposées, et la liste devrait être complétée. M. Gourmelen parlera du problème à M. Gauer et lui demandera d'agir auprès des propriétaires.

XIV. - Inauguration de la Plaque de la Rue Hetzel

M. Guillaud signale que M. Gauer dévoilera la plaque de la rue Hetzel,

à l'angle de la rue Marcel-Allégot, le samedi 23 octobre à 17 heures et

invite les membres du Conseil à assister à cette cérémonie.



(Gravure d'Israël SILVESTRE)

Historique de la Grande Perspective de Meudon

L'histoire de la Grande Perspective commence au seizième siècle. Le Cardinal de Lorraine devient en 1552 propriétaire du domaine de Meudon. Le château est construit sur une butte avancée dominant des pentes boisées, il conservait encore un aspect de forteresse.

Charles de Lorraine va en faire une demeure de plaisance, entourée de jardins à l'imitation de ceux qu'il avait pu admirer à Rome pendant sa mission auprès du pape Paul II. En contre-bas du château, sur la pente au midi, il fait construire une loggia, des galeries et une grande orangerie. Devant ces nouveaux bâtiments, que nous admirons toujours aujourd'hui, sont dessinés des parterres qui vont nécessiter des travaux de terrassement considérables. Ils seront limités au couchant par un fort mur de soutènement, au levant par le rebord des énormes remblais déversés dans le valon et au sud par le mur de la Seigneurie d'Aubervilliers. Ce mur empêchait toute prolongation des

jardins dans l'axe du Château Vieux et de l'Orangerie.

C'est seulement au siècle suivant qu'il sera possible aux successeurs du Cardinal de continuer la Grande Perspective après la réunion au domaine de Meudon de la Seigneurie d'Aubervilliers. Celle-ci avec ses dépendances de la ferme de Trivaux couvrait une surface de plus de 200 hectares, depuis la Fontaine Sainte-Marie jusqu'au manoir de Villebon.

La maison seigneuriale d'Aubervilliers s'élevait à l'emplacement de l'Avenue de Trivaux près de l'actuel carrefour des Trois-Bornes. Elle était entourée de fossés et un pont-levis permettait d'y accéder. A côté de l'hôtel seigneurial on trouvait un colombier, une grange, des étables et un pressoir à vin. Un grand canal existait devant le portail du domaine. Il s'agissait probablement du Canal des Truites qui figure sur les plans du XVII^e siècle. Une chaussée traversait l'étang de Chalais et permettait d'accéder à un moulin.

La terre d'Aubervilliers appartenait au XV^e siècle à la famille d'Ar-

naud de Corbie, Chancelier de France. Au XVI^e siècle Michel de Lauzon, notaire et secrétaire du Parlement de Paris en était propriétaire. Elle passa par héritage à Jacques Imbert, Seigneur de Bouville qui la vendit en 1655 pour 6.000 livres de rente à Abel Servien, Marquis de Sablé, Surintendant des Finances, devenu châtelain de Meudon l'année précédente.

L'acquisition de la Seigneurie d'Aubervilliers faisait partie d'une politique intensive d'achats qui donna en 2 ans au Marquis de Sablé, la propriété de toutes les terres qui forment de nos jours les bois de Clamart et de Meudon. Son vœu le plus cher était d'entourer d'un parc le château de Meudon dont les jardins étaient restés jusqu'alors de faible étendue.

Ayant obtenu du Roi, en 1657, l'autorisation de clore de murailles son nouveau domaine, il en fit sans plus tarder dessiner les jardins. Nous savons que la même année les travaux de la Grande Perspective étaient déjà très avancés grâce



La Grande Perspective d'après le plan de Bourgault, arpenteur du Roy, établi en 1695

VILLAS - APPARTEMENTS - TERRAINS - LOCATIONS

MEUDON-IMMOBILIER

Yves LE GUEN

Place Rabelais - MEUDON - Tél. 626-26-60 et 626-27-26

PLAISIR DE LIRE

Du livre scolaire au livre d'art
Papeterie - Presse
Jeux éducatifs

Madame CAVELIER

38, Rue de la République (face à l'Eglise) MEUDON

DROGUERIE CADEAUX

Maison HUTTE

35, rue de la République
92 - MEUDON

Tél. : 027-13-81

Ménage - Vaisselle
Verrerie - Plastique
Brosserie - Entretien
Peinture - Papiers peints
Quincallerie - Electricité



111, rue de Paris (derrière le Monoprix)
MEUDON - Tél. 027-13-53

Jusqu'à fin décembre :
promotion sur la literie et les salons

GARANTIE DES MARQUES
GARANTIE DES PRIX

au récit que nous ont laissé de leur visite à Meudon, deux jeunes Hollandais, Messieurs de Villiers.

Les parterres de l'Orangerie avaient été prolongés sur les terres de la Seigneurie d'Aubervilliers et l'on pouvait admirer sur le premier ressaut la pièce d'eau du Grand-Carré et au point le plus bas le grand étang de Chalais.

L'allée de Trivaux ou Tapis-Vert qui continuait la Grande Perspective à travers les bois depuis Chalais jusqu'au plateau de Villacoublay, semble avoir été également l'œuvre de Servien.

Les travaux du Surintendant des Finances seront poursuivis par son successeur le Marquis de Louvois. Celui-ci en faisant appel à Le Nôtre rendra les jardins de Meudon dignes de ceux de Versailles. Tous ses soins seront accordés aux jardins-bas et à l'aménagement du grand Tapis-Vert.

Une gravure d'Israël Sylvestre datant de 1685, nous montre la vue que l'on découvrait depuis le Château-Vieux avec la Grande Perspective apportée à son point de perfection.

Les pièces d'eau de l'Orangerie et du Grand-Carré se succédaient en gradins. Au delà du Grand-Carré les 10 jets du Pont-d'Eau formaient une grille liquide dans l'axe des portails de fer forgé fermant les allées latérales. Le grand étang hexagonal de Chalais aux margelles de pierre blanche et le Tapis-Vert qui lui faisait suite prolongeaient jusqu'au ciel à travers la forêt l'admirable tracé.

Le décor de la perspective avait été particulièrement soigné. Sur le parterre de l'Orangerie avaient été installés dans leurs caisses les célèbres orangers de Meudon. Les allées latérales étaient décorées d'une double rangée de buis alternant avec des arbustes taillés en boule. Autour de l'étang hexagonal et le long du Tapis Vert s'alignaient des épicéas.

Les visiteurs pouvaient admirer sur le grand étang de Chalais les nombreux cygnes qui évoluaient entre les galiotes et autres barques de fantaisie.

Après la mort de Louvois, Meudon est acheté en 1695 par Louis XIV pour son fils le Grand Dauphin. Le roi se réservera pour lui-même l'aménagement des jardins. Il accordera toute son attention aux Jardins Bas traversés par la petite rivière d'Arthelon venant de l'étang de Chalais, mais il ne modifiera pas la Grande Perspective et se contentera de remplacer les épicéas bordant le Tapis Vert par une double rangée

de marronniers.

Après la mort du Roi en 1715, Meudon deviendra domaine de chasse et commencera à décliner lentement. Sous Louis XV les jardins sont laissés à l'abandon. Les voitures des Parisiens labourent les allées. Chevaux et vaches envahissent les pelouses. En autorisant en 1782 les paysans de Meudon à faire paître leurs bestiaux aux abords de l'Etang de Chalais, Louis XVI rendra légale cette invasion du parc.

La construction du Pavillon de Trivaux sera le dernier embellissement apporté à la Grande Perspective. C'était un rendez-vous de chasse dont le Roi avait dessiné lui-même les plans. Ce pavillon hexagonal s'élevait au sommet du Tapis Vert sur le rebord du plateau de Villacoublay.

En 1780, en décidant de démolir la muraille du Grand Parc de Meudon « pour donner plus d'étendue à ses chasses », Louis XVI apportera une première atteinte à la beauté du site. Il fit en effet édifier un nouveau mur autour du Petit-Parc, masquant en partie l'Etang de Chalais et interrompant l'admirable perspective.

Après la chute de la royauté, le célèbre tracé de Le Nôtre scindé en trois parties perdra tout caractère.

Le Tapis Vert réuni à la Forêt domaniale restera ouvert aux promeneurs, mais l'Etang de Chalais et l'Orangerie deviendront inaccessibles au public et le sont restés depuis bientôt deux siècles.

Le Grand Bassin hexagonal sera incorporé dans l'enclos de Chalais qui servit d'abord de haras avant d'être affecté à une école d'aérostation, puis à divers établissements industriels de l'Etat.

L'Orangerie et son parterre resteront jusqu'à nos jours cachés derrière les murailles du Petit-Parc de Meudon, devenu depuis 1878 le domaine réservé de l'Observatoire.

L'affectation de son tracé à trois administrations différentes peut expliquer l'abandon à peu près total où fut laissée la Grande Perspective pendant près de deux cents ans.

Sans respect pour l'œuvre du Grand Siècle, les bâtiments du haras de Chalais seront élevés au bord de l'Etang dans l'axe même du Tapis Vert. Des terrains de sport installés à l'emplacement de la pièce d'eau du Grand-Carré. Des baraquements, des bouquets d'arbres et même une cheminée d'usine viendront définitivement masquer la vue.

Un des premiers appels en faveur de la restauration de la Grande

Perspective est dû à l'historien Georges Lenotre. Dans un article du *Temps*, publié en 1930, il s'élève contre l'abandon des jardins de Meudon, œuvre dont Le Nôtre était le plus fier. « L'Etang de Chalais n'a plus le contour hexagonal que le grand jardinier lui avait imposé. C'est une vaste mare autour de laquelle s'est bâtie une agglomération de sombres baraques abritant une école d'aérostation. Que penser du sacrilège de les avoir placées juste dans l'axe d'une des plus belles perspectives qu'ait créées l'art des jardins français ».

Grâce aux efforts de la « Société pour la protection des paysages de France » seront classés en 1937 à l'inventaire des sites

1. La partie du parc de Chalais-Meudon affectée au Ministère de l'Air, délimitée par deux lignes droites, prolongeant les bordures est et ouest du Tapis Vert.
2. Le bassin hexagonal de Chalais avec ses digues et ses abords sur une profondeur de cent mètres.

A la suite de ce classement, le nouvel architecte en chef du domaine de Meudon, M. J.B. Hourlier, établit la même année un projet de restauration de la Grande Perspective échelonnée sur 5 ans.

La première année était prévue la remise en état du parterre de l'Orangerie avec un tapis vert conduisant à l'étang de Chalais. L'année suivante devait être construit un nouveau stade en déplaçant l'avenue de Trivaux. Au cours des trois dernières années l'étang de Chalais et le Grand Tapis-Vert auraient été restaurés. Ce projet, sauf en ce qui concernait le stade, respectait fidèlement le tracé des jardins de Le Nôtre et recevra en 1941 un commencement d'exécution. A cette date, en effet, la partie supérieure du Tapis-Vert sera nivelée et le petit bois masquant la vue devant le parterre de l'Orangerie sera rasé. Faute de crédits les travaux s'arrêteront. Mais le grand projet n'est pas abandonné. En 1947, une importante conférence réunit sur la grande terrasse de Meudon, le Ministre des Arts et Lettres, Pierre Bourdan, les députés Bonnefous et Palewski, MM. Danis, directeur de l'architecture et Bruneau, conservateur du domaine de Meudon.

Le ministre s'intéressa particulièrement aux explications qui lui furent données sur la restauration de la Grande Perspective. Après de nombreuses études, il fut décidé en 1953 que la partie du domaine de Chalais comprise dans l'axe du tracé de Le Nôtre serait cédée aux Beaux-

Arts par le Secrétariat d'Etat à l'Air. Cette cession a permis la démolition des fâcheux baraquements entourant l'étang de Chalais.

L'arrêté de 1953 a été complété par le classement de l'Etang et du Parc de Chalais au titre de Palais National dépendant de la sous-direction des Monuments Historiques et

Palais Nationaux au Secrétariat d'Etat à la Culture.

Ces dernières années, l'Office Général des Forêts a terminé le nivellement du Tapis-Vert, jusqu'au mur de l'enclos de Chalais, supprimant les inégalités de terrain dues aux tranchées de la guerre de 1870.

Notre comité, grâce à l'action

qu'il a engagé depuis plusieurs années et fort de l'appui que lui apportent les organismes d'état et les autorités municipales, peut maintenant espérer voir prochainement débiter les premiers travaux de la remise en état définitive d'un des plus beaux sites de notre pays.

Francis Roux-Devillas.

APPEL...

De nombreuses cotisations de 1976 et même de 1975 n'ont pas encore été versées.

Le Bureau lance un appel pressant pour que les retardataires effectuent leur versement dans le plus bref délai possible.

Il s'agit de la vie même de notre Comité.

Ou bien les Meudonnais considèrent que le Comité n'apporte rien à notre ville — dans ce cas ils doivent s'abstenir.

Ou bien ils jugent à leur juste valeur les résultats nombreux qui ont été obtenus — alors ils devraient aider ceux qui consacrent beaucoup de leur temps pour conserver à Meudon le charme qui est encore le sien.

Les sommes modiques qui sont demandées ne doivent pas être un obstacle à votre participation.

Nous espérons que vous continuerez à nous apporter votre confiance et votre soutien.

LE BUREAU.

BULLETIN D'ADHESION (ou de renouvellement)

M. (Nom)

Prénom

Adresse

Téléphone :

Profession

désire participer à l'action du Comité de Sauvegarde et demande à être inscrit comme membre

Date :

Cotisations : Membre Bienfaiteur 50 F
Membre Adhérent 20 F
Membre Sympathisant 10 F

par chèque ou mandat au nom du Comité de Sauvegarde
des Sites de Meudon, 6, rue du Bel-Air - 92190 Meudon
C.C.P. PARIS 22.465-15.